

jeudi 10 décembre 2009

Les empoisonneurs : après l'amiante, le sang contaminé arrive celui de la créosote

Depuis juin 2003 l'utilisation des bois créosotés, est interdite ; la créosote utilisée pour rendre le bois imputrescible est une de ces saloperies chimiques que l'on a utilisé durant des générations, sachant que c'était très toxique, mais bon, la loi l'autorisant, cela rendait service à de nombreuses industries, leur évitant de dépenser trop d'argent... Cette loi que la France a trainé à appliquer comporte une exception pour la SNCF, qui peut continuer à fabriquer et utiliser des traverses de chemin de fer, mais ces dernières sont considérées comme « déchets dangereux » aux yeux de la loi et à ce titre, doivent être suivies et détruites dans un circuit agréé. Or la SNCF s'en débarrasse auprès d'un industriel qui les transforme en charbon de bois pour barbecue. Une histoire hallucinante, un scandale qui implique plusieurs acteurs, dont l'état, dont les répercutions sur la santé publiques sont énormes.



Petit rappel pour les lecteurs qui n'auraient pas lu [l'article paru dans notre dernier numéro](#), relatant le début de notre enquête sur les traverses de chemin de fer (vous pouvez commander le [n°5](#) en nous contactant par mail, téléphone, courrier ou encore chez votre distributeur). Depuis juin 2003 l'utilisation des traverses, et plus généralement des bois créosotés, est interdite ; la créosote utilisée pour rendre le bois imputrescible est une de ces saloperies chimiques que l'on a utilisé durant des générations, sachant que c'était très toxique, mais bon, la loi l'autorisant cela rendait service à de nombreuses industries, leur évitant de dépenser trop d'argent. Et puis s'il fallait tout le temps se soucier de la santé publique, les bénéfices des grosses entreprises polluantes et les dividendes de leurs actionnaires seraient mis à mal. Et ça c'est inadmissible comprenez-vous, surtout dans une période où les entreprises souffrent. Et puis il faut préserver l'emploi... Une exception a toutefois été accordée dans l'arrêté du 2 juin 2003 pour la SNCF et là encore il est nécessaire de s'y arrêter un instant. La France a été obligée de transcrire une loi européenne qui interdit la créosote puisque le Comité scientifique

de la toxicité, de l'écotoxicité et de l'environnement (CSTEE) a souligné le caractère cancérigène de cette préparation. Mais elle l'a fait à reculons, et la raison est purement financière : les traverses sont depuis ce décret considérées comme « déchets dangereux » et doivent être suivies jusqu'à leur destruction dans des incinérateurs agréés et offrant les garanties nécessaires, notamment quand aux rejets dans l'atmosphère, parce que la créosote en l'état est déjà très toxique, mais brûlée, c'est encore pire. La SNCF retirant environ 100.000 tonnes de traverses chaque année, on comprend très vite que les sommes en jeu sont colossales.



La DRIRE (le gendarme des industries polluantes) a épinglé la SNCF et en février de cette année, la préfecture l'a mise en demeure de réaliser des travaux urgents, sous 6 mois, constatant une pollution des eaux (Cère, Dordogne et nappe phréatique) et surtout des rejets dans l'atmosphère de dérivés de la créosote. La SNCF tergiverse, commande des études, mais à ce jour rien n'est fait, et l'entreprise d'état ne prend même pas la peine d'informer les populations locales sur les risques énormes encourus attendant d'être « sollicitée par les élus et les riverains »

Vous commencez à connaître la ligne éditoriale du journal ainsi que les motivations citoyennes et militantes qui nous animent. Il est donc hors de question de laisser les choses en l'état, et nous continuerons à enquêter sur cette affaire jusqu'à ce que les choses bougent concrètement.

La SNCF attendant d'être interpellée par les élus, nous les avons donc contactés. Et croyez-moi, dès qu'il s'agit de s'exprimer sur cette affaire, les portes ont tendances à se fermer ! Nous avons réussi à nous entretenir de ce dossier avec Dominique Orliac, député du Lot. Après avoir pris le dossier, Madame Orliac s'est engagée à interpeller le préfet, trouvant inadmissible qu'un décret ne soit suivi ni d'effet, ni de contrôle, ni de sanction. Dès réception de la copie du courrier, nous le publierons sur le site. Il est étonnant de constater que l'autre député du Lot, Monsieur Jean Launay, Maire de Bretenoux, n'ait pas pris contact avec nous comme nous l'avions convenu avec son attaché parlementaire. Après plusieurs sollicitations du président du Conseil Général, Monsieur Miquel, (un premier rendez-vous annulé lors de la réunion publique à Figeac, jeudi dernier et un second, téléphonique, le lendemain matin), nous pensions qu'il serait très difficile de pouvoir le rencontrer. Vendredi après-midi, étant invité au pot des France Télécom qui fêtaient leur victoire à Bégoux, j'eus la surprise de voir toutes les huiles locales et ne ratai pas l'occasion. Monsieur Miquel fut un tantinet embarrassé par ma question et mon invitation à s'exprimer sur ce sujet. « Ecoutez, je ne suis pas au courant de ce dossier, je vais l'étudier. Mais il faut que je vous dise une chose, ce qui est important c'est que la SNCF ne ferme pas ce site » Si Monsieur Miquel entend par là ne rien faire, ni vague ni bruit pour préserver les intérêts d'une

entreprise au détriment de la santé de milliers d'habitants, je pense que les électeurs apprécierons.

Lors de l'interview du président de la Région, Monsieur Martin Malvy (article page 3), nous l'avons alerté sur cette affaire. Il s'est engagé à étudier le dossier mais à d'ores et déjà précisé qu'il était hors de question que la Région intervienne financièrement. La SNCF est responsable, doit assumer les mises en conformité et respecter la loi. Le coordinateur régional de la SNCF, Monsieur Merlaud nous avait laissé entendre que la SNCF envisage de solliciter l'aide des collectivités. Le message est donc clair en ce qui concerne la Région. Serge Laybros, conseiller régional, c'est également déclaré très concerné et s'est engagé à étudier le dossier.

Jean-Luc Mélenchon, député au parlement européen ainsi que Martine Billard, ancienne porte parole des Verts et député de Paris sont également saisis de cette affaire.

Sidénergie





La société Sidénergie, basée à Laval de Cère, récupère les traverses de la SNCF (10.000 tonnes par an) et les transforme... en charbon de bois pour barbecue, commercialisé notamment sous la marque « Braisal » (remarquez sur la photo du sac la mention Charbon naturel). Il est très étonnant et inquiétant, voire effrayant que des déchets dangereux soient transformés en produits vendus et utilisés dans le circuit alimentaire. Nous avons contacté la société Sidénergie, mais cette dernière ne souhaite pas communiquer pour le moment, se retranchant derrière les autorisations obtenues par la DDASS du Lot et les contrôles de la DRIRE.



Nous avons contacté le Directeur de la DDASS du Lot, Monsieur Dominique François, pour lui demander de nous transmettre les documents publics concernant cette société. Et là surprise, nous avons essuyé un refus ! « Ici tout est transparent, mais je ne peux vous transmettre ces documents publics sans l'autorisation du Préfet ». Sic ! Des documents rendus publics doivent être libres d'accès. Par exemple en ce qui concerne la qualité des eaux (L'entreprise Sidénergie est bordée par la Cère), la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a confirmé le caractère public et communicable de l'ensemble des données relatives à la qualité des eaux. Les résultats d'analyses, les synthèses annuelles de qualité sont des documents mis à la disposition du public (décret du 26 septembre 1994). De plus en plus inquiets, nous avons contacté le Directeur de Cabinet de Super Préfet, Monsieur Guillaume Quenet. Ce dernier, très condescendant, nous a confirmé que c'était une procédure normale, a prétexté un agenda très chargé ne lui permettant pas de prendre connaissance de notre demande et promis de nous rappeler. Aucune nouvelle et impossible de le joindre à nouveau au téléphone. Nous recueillons de nombreux témoignages d'habitants de Laval de Cère et de communes environnantes, qui semblent démontrer que la Cère et les terrains de la commune sont fortement pollués. Des animaux meurent en ayant les poumons atrophiés. La faune et la flore sont dans un état inquiétant, et même s'il n'est à ce stade de l'enquête pas possible de prouver que la société Sidénergie est directement responsable, il est légitime d'émettre de sérieux doutes, renforcés par l'attitude de la préfecture et des administrations.

Et l'état dans tout ça...

La problématique dépasse les enjeux des communes de Biars et de Laval de Cère. La SNCF-RFF ne respecte pas la loi, et ce depuis 2003, en ne suivant pas ses déchets dangereux (dissémination de traverses sur tout le réseau, sans aucune protection depuis des années) et se débarrasse de ces derniers à bon compte en les refourguant à Sidénergie, sans assumer ses obligations de suivi. Si la SNCF-RFF devait détruire, ou payer une entreprise agréée pour le faire dans des conditions légales, la facture serait... colossale. Quant à la société Sidénergie, elle récupère de la « matière première » pour la transformer en produits liés à l'alimentation, réalisant ainsi de fortes marges.

L'affaire arrange donc les protagonistes. Est-il besoin de préciser que l'actionnaire unique de la SNCF et de RFF est... l'état. On comprend mieux, à la lumière de toutes ces informations, le laxisme (et ce terme est pour le moins gentil) dont fait preuve ce dernier : les arrêtés d'août 2008 et février 2009 ne sont toujours pas respectés, malgré la mise en demeure, et l'on ne peut pas vraiment dire que Super Préfet s'en soit vraiment énervé pour faire avancer ce dossier. En ce qui concerne la DDASS, s'il s'avère que les autorisations de fabriquer du charbon de bois pour barbecue, à partir de déchet dangereux ont bien été accordées, soit il y a un sérieux bug dans les processus d'octroi de ces autorisation, soit il y a clairement complicité des services de l'état dans cette affaire, et s'il était prouvé que tout cela est dangereux pour la santé humaine, être qualifié de complicité criminelle.

Nous poursuivons cette enquête avec détermination et appelons les citoyens qui se sentent concernés à interpeller leurs élus, pour qu'ils accordent toute l'énergie nécessaire à cette affaire puisque la santé publique est concernée.

Les personnes souhaitant apporter des informations sur ce dossier peuvent contacter la rédaction qui y accordera toute l'attention nécessaire.

Documents joints à cet article



Du charbon de bois dangereux !

Par Gilles Héluin le mercredi 21 juillet 2010, 07:03 - [Les produits dangereux](#) - [Lien permanent](#)

Après les traverses et les poteaux traités au créosote et qui ont été disséminés pour des usages professionnels, mais aussi vendus à des particuliers (voir mon billet ici), on apprend maintenant que ces bois traités avec ce produit cancérigène ont aussi servi à faire du charbon de bois !



C'est l'usine Sidenergie, de Laval de Cère, dans le Lot, qui brûle des traverses de la SNCF pour en faire du charbon domestique. Pour Jacky Bonnemains, de l'association Robin des Bois, c'est tout bonnement aberrant : "le charbon de bois doit être exempt de tout déchet, et il y a effectivement des traces de créosote dans le charbon de bois de Sidenergie. Mais, paradoxe absolument invraisemblable : c'est autorisé..."

C'est légal en effet : la société a obtenu une dérogation pour utiliser ces déchets dangereux comme combustible ; elle a en plus fait valoir que sa technique rendait le produit inoffensif. Pour Gérard Bardoux, ingénieur de l'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de

l'Energie) de Midi-Pyrénées, l'entreprise est en règle : "paradoxalement, ce charbon de bois est moins toxique que celui qui est produit à partir de bois classique."

Mais comme le concept a du mal à passer, la société envisage malgré tout d'utiliser son charbon, désormais, comme filtre pour les eaux usées...

Source : [France infos](#).

Mon avis

C'est proprement incroyable ! Pour l'Ademe ce charbon de bois issu de bois traités avec une substance cancérigène est moins dangereux que du charbon de bois "classique", le tout agréé par le Ministère de la santé selon cette publication de l'ADEME :

SIDENERGIE S.A.

ACTIVITE DE L'ENTREPRISE :
Production de charbon de bois domestique.

OPERATION EXEMPLAIRE :
L'ADEME soutient le développement industriel sur un nouveau site d'une unité de retraitement de déchets bois industriels (déchets de scieries et traverses de chemin de fer cricrotées).

DETAILS DU PROJET :
La technique de retraitement est un procédé de thermolyse innovant et automatisé spécifiquement dédié à la valorisation énergétique des déchets bois, notamment des traverses de chemin de fer : la fabrication de charbon de bois à usage domestique agréé par le Ministère de la Santé.

INTERVENTION DE L'ADEME :
L'aide de l'ADEME, apportée dans le cadre du PRELUDE (Programme Régional de Lutte contre l'effet de serre et pour le Développement Durable), a permis l'acquisition d'équipements aux différents échelons de la chaîne de production : réception et préparation des déchets bois, thermolyse et mise aux normes des effluents gazeux, conditionnement des produits finis.

BILAN :

- 6 000 tonnes/ an de déchets bois retraités (100 000 traverses de chemin de fer),
- 1 300 tonnes/ an de charbon de bois à usage domestique fabriqué,
- 100 tonnes/ an de charbon à usage fonderie produit,
- 4,7 ME/ an de chiffre d'affaires réalisé.

PROCHAINE ETAPE :

- Améliorer les performances de l'épurateur de fumées
- Augmenter la capacité de retraitement en valorisant les déchets d'emballage bois (palettes, caisses)
- Mettre en place une unité d'activation du charbon de bois (fabrication de charbon actif).



Pour obtenir le produit de thermolyse pour le retraitement des déchets bois industriels.

Déjà que je ne suis pas du tout adepte de la cuisson au barbecue, mais alors là c'est définitif !

Commentaires

1. Le vendredi 23 juillet 2010, 14:11 par [MaisonsBois-Quebec](#)

C'est chaud quand même, aujourd'hui, il y a tout qui est cancérigène !

Du charbon pour barbecue fait à partir de bois toxique

Mots clés : [barbecue](#), [charbon](#), [créosote](#)

Par [Anne Jouan](#) - le 16/07/2010

Un quart de la production française viendrait de traverses de voie ferrée traitées à la créosote.

Les amateurs de merguez grillées vont certainement réfléchir à deux fois avant de sortir leur barbecue cet été. Chaque année, 18.000 tonnes de traverses de chemin de fer seraient en effet reconverties en charbon de bois alimentaire, selon Robin des bois, l'association pour la protection de l'homme et de l'environnement.

Le problème, c'est que ce vieux bois est traité à la créosote, un mélange d'hydrocarbures utilisé pour protéger le bois de la pluie et des parasites mais toxique et probablement cancérigène pour l'homme. Une information qui échappe aux consommateurs puisque les sacs de charbon destinés aux barbecues ne comportent pas mention de la provenance !

Chaque année, environ 800.000 tonnes de traverses sont retirées de la circulation par Réseau ferré de France (RFF), dont 250.000 envoyées à Sidenergie, une entreprise spécialisée dans la récupération de déchets, située à Laval-de-Cère (Lot). C'est là que les anciennes traverses sont transformées en combustible pour barbecue.

En 2009, l'entreprise en a mis 3600 tonnes sur le marché. «Environ un quart du charbon de bois fabriqué en France contiendrait de la créosote», explique Jacky Bonnemains, le président de Robin des bois. Une estimation que confirme Laurent Cougnoux, rédacteur en chef du Lot en action, un «journal citoyen» bimensuel qui traite régulièrement de cette question.

Des «déchets dangereux»

Et pourtant, depuis l'arrêté du 2 juin 2003, les traverses sont considérées comme des «déchets dangereux». Le texte stipule que «les bois traités avec de la créosote (...) doivent être réservés à un usage exclusivement professionnel tel que pour les voies de chemins de fer ou les lignes électriques». Alors comment se fait-il que ces traverses servent à fabriquer un combustible alimentaire ? Chez RFF, on admet que cette histoire n'est «pas bonne» pour l'image de l'entreprise. Mais, assure-t-on, «sur le plan réglementaire et en terme de santé publique, cette question ne pose pas de problème».

Aujourd'hui, environ 80 % des traverses sont en chêne (dans ce cas, la créosote imprègne les 3 à 4 premiers centimètres du bois), 15 % en bois exotique (imprégnation de 2 cm) et 5 % en hêtre (imprégnation totale). Comme les tronçons qui arrivent chez Sidenergie sont en mauvais état, il est impossible de savoir de quel bois il s'agit. «Il faut être réaliste, confie sous le couvert de l'anonymat un cadre de la SNCF, il n'y a pas de tri. Dans la pratique, ce n'est pas réalisable.» Les parties de bois imprégnées de créosote ne sont donc pas rabotées avant d'être transformées en charbon. Mais, tempère RFF, Sidenergie utilise un procédé de thermolyse. «Il n'y a donc pas de créosote dans le charbon de bois», estime l'entreprise qui rappelle qu'en 1999 le Conseil supérieur de l'hygiène publique avait donné un avis favorable à ce recyclage.

«Laxisme des autorités»

«Sauf que, malgré la thermolyse, il reste des particules, assure Laurent Cougnoux. Un point de vue que partage Jacky Bonnemains. «Il n'y a pas d'infraction stricto sensu dans le fait de transformer des traverses en charbon, mais plutôt du laxisme de la part des autorités de contrôle», déplore l'association Lot en action. Cette dernière explique que quand les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire) viennent pour une inspection, les habitants de la région le savent 48 heures à l'avance.

«Nous souhaitons que l'origine précise du charbon issu des traverses de chemin de fer soit mentionnée sur les emballages, explique Jacky Bonnemains. Et ce dans un souci de

transparence et d'information du consommateur.» L'association Robins des bois demande également que l'autorisation de fabriquer du combustible à partir de ce bois toxique soit suspendue.

En attendant, le Pr Guillaume Cadiot, secrétaire général de la Société nationale française de gastro-entérologie, prône la prudence : «La créosote est connue comme cancérigène. La première réaction est donc la méfiance. Il convient de l'éviter», confie-t-il.



mardi 13 avril 2010 - par [bluboux](#)

L'enquête nous a amené à rechercher des informations sur Sidénergie, et ce que nous avons découvert nous a laissé sans voix. Le dossier sur la SNCF était important, il a fallu saisir les élus, organiser une réunion publique et nous avons alors décidé d'ajourner cette deuxième affaire. Des éléments nouveaux venant de nous parvenir, il semble aujourd'hui opportun et nécessaire de vous informer.

Comme vous pouvez l'imaginer, lors de la parution du premier article concernant la SNCF, la société Sidénergie n'est pas restée sans réaction. M. Rueyres, le pdg de l'entreprise, nous a fait parvenir rapidement, par l'intermédiaire de sa fidèle assistante Madame Marie-Louise Martin, un épais dossier de 2 kg, nous expliquant en long, en large et en travers que nous n'avions rien compris au film, que son entreprise avait toutes les autorisations requises, qu'il n'y avait aucun danger prouvé pour la santé, qu'il faisait du développement durable et que son sens aigu des affaires faisait de lui un entrepreneur très précieux pour la région. Copie de ce dossier de 2 kg envoyé à toutes les huiles de la région, y compris les députés européens fraîchement élus ! (16 destinataires plus le lot en Action, soit près de 35 kg de photocopies, côté développement durable, ça commençait mal !)

Nous avons épluché ces deux kilos de documents, pas très digestes, mais riches en enseignements. Pour obtenir les autorisations nécessaires, Sidénergie a dû faire analyser son charbon auprès d'un laboratoire montpelliérain, la CIRAD (Centre de coopération international en recherche agronomique pour le développement) ainsi que par la faculté de pharmacie de Lyon. Et les résultats d'analyse de cette dernière nous apprennent que le lot de charbon qui a été présenté contient tout un tas de saloperies, mais en prenant bien la précaution de signaler que ces saloperies, celles qui ont été recherchées, sont dans les normes admissibles. Les métaux lourds, par exemples, sont présents et dus, selon le laboratoire, « à des contaminations diverses, type produits de combustion d'essence avec le Pb-tétraéthyle dan les moteurs à explosion, par exemple, et contamination des traverses par l'usure des pièces métalliques à base de chrome dans les locomotives ». Si ces métaux lourds sont en deçà des normes admises, il convient tout de même de constater qu'ils ne seraient pas présents sur du charbon de bois naturel. La conclusion de cette étude est également intéressante :

« Dans ces conditions et sous réserve que, d'une part l'approvisionnement en traverses reste de la même qualité, et que, d'autre part, le procédé soit utilisé ultérieurement dans les mêmes conditions opératoires que dans le cas de la fabrication du lot analysé, nous estimons que le risque pour la santé humaine est très faible ». Vous remarquerez tout d'abord que le risque n'est pas nul, et que le laboratoire ne se prononce que pour le lot utilisé. Et on imagine que Sidénergie a expédié à ce laboratoire un lot de charbon de première qualité... Quant aux résultats de la CIRAD, mêmes constatations : « la majeure partie des hydrocarbures issus de la dégradation thermochimique du bois issus de la créosote d'imprégnation, sont distillés. » La majeure partie... no comment, enfin si, une petite remarque pour la route, pour nous faire sourire (jaune). Ce même laboratoire précise un tout petit peu plus loin : « Les essais réalisés en 93 par le CIRAD sur la pyrolyse des bois créosotés ont confirmé (selon les performances analytiques de notre laboratoire de 93) l'absence de dérivés de la créosote dans sa fraction solide : le charbon de bois. Ces données n'ont malheureusement pas été archivées lors de la délocalisation du CIRAD-Forêt vers Montpellier. » Le genre de remarque qui n'a rien à faire dans un rapport d'analyse. Le genre de remarque qui vous fait immédiatement penser que l'on à faire à des gens pas très objectifs. D'autant plus que dans ses conclusions, ce rapport fait mention des analyse de la faculté de Lyon en lui faisant dire que les qualités hygiéniques de ce charbon sont les mêmes que les charbons de bois déjà présents sur le marché. Nous venons de voir qu'en ce qui concerne les métaux lourds, ceci est faux.

Il est à noter que toutes les autorisations obtenues par Sidénergie, sont basées sur ces deux rapports. Celui de la faculté de pharmacie mettant en avant le problème de la qualité des traverses et du mode opératoire (continuité), ces autorisations reprennent ces réserves, et y ajoutant (Conseil Supérieur d'Hygiène Publique) que les créosotes de pétroles soient exclues. Suivent pas mal d'analyses, dont certaines révèlent la présence de dioxines, ce qui, tout le monde le sait, est excellent pour la santé. Sur ces analyses, la fidèle assistante Marie-Louise Martin s'est empressée de noter, au crayon : « taux de dioxine inférieur au lait de consommation courante », histoire de faire oublier que dans le charbon de bois naturel, il n'y a pas de dioxine...

On apprend également qu'à la suite de plaintes portées par des riverains et des habitants de Laval de Cère, Sidénergie a fait effectué à ses frais des analyses des sols, des poussières et des végétaux dans un périmètre autour de l'usine, et que toutes ces analyses concluent à un environnement extrêmement sain ! Bref tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Pourtant nous nous sommes rendus sur les lieux, histoire d'entendre les plaignants, les empêchours de tourner en rond, les grincheux comme les qualifient la très fidèle Marie-Louise Martin. Et ils ne sont pas contents du tout ces grincheux. Je dirais même plus, ils sont terrorisés. Lors de l'enquête publique qui a eu lieu en 2002, naïfs, ils se sont déplacés pour voir le commissaire enquêteur, pensant que ce dernier prendrait en compte des observations pertinentes. Que nenni ! Et ça les lecteurs avisés du Lot en Action le savent, les commissaires enquêteurs sont en liaison avec Super Préfet, qui est en liaison avec la place Beauvau, qui est en liaison avec... (cf le dossier sur la carrière de Thémines dans le dernier numéro).

Quelques jours plus tard, ils ont eu la surprise de voir leurs noms placardés sur les vitrines de commerçants de Laval de Cère, à l'entrée de l'usine Sidénergie, à la mairie et celles de villages environnants, les dénonçant comme d'acariâtres grincheux qui risquaient fort de faire perdre des emplois sur la commune ! Une histoire qui vous fait froid dans le dos, retour en plein pétainisme, on dénonce sans autre forme de procès, on jette à la vindicte populaire. L'étape suivante est de promettre une récompense pour qui rapportera le scalp ou l'oreille des malheureux. Et cette histoire ne s'arrête pas là. Totalement assommés par cette ignominie, nos valeureux résistants ont fait passer un huissier pour constater les délits et porté plainte auprès du procureur. Les responsables de cette affaire ont été entendus, y compris le maire de Laval de Cère, ceux des communes avoisinantes, le pdg de Sidénergie, la très fidèle Marie-Louise, les commerçants. Délits constatés, remontrance et... rien. Rien de rien jusqu'au jour où ils ont reçu un courrier du procureur, se confondant en excuses en leur apprenant que le délai était passé, les difficultés de la justice, manque de moyens, bla bla bla, bref, l'affaire est oubliée, il

n'y aura pas de procès ! Je vous passe les témoignages concernant les émissions de fumées « anormales », les jours où « l'on sait que la DRIRE va venir, la fumée n'a pas la même couleur », ceux rapportant des animaux malades, la pollution de la rivière, les doutes sur le fonctionnement des bacs de décantation, sur l'étanchéité des surfaces de stockage, etc. Ces pauvres gens sont à bout, ont peur. Un couple a même déménagé, effrayés par l'ampleur que prenait cette affaire. Alors toujours aussi clair que ça Sidénergie ?

Je vous parlais d'éléments nouveaux. Depuis deux semaines, des camions chargent de la matière noire et grasse sur le site de l'usine et vont la déverser dans la carrière de Mansergues, sur la commune de Carennac. Cette matière est ensuite poussée dans une combe. Et sur ce même lieu un gros stock de traverses (je vous rappelle que les traverses sont des déchets classés dangereux et que leur commerce est illicite). Nous avons contacté le GADEL pour tirer cette affaire au clair, et compte tenu du classement du site, Super Préfet et la DRIRE seraient bien inspirés d'aller contrôler tout cela. Je tiens d'ailleurs à leur disposition des échantillons de cette fameuse matière noire et grasse ! Ainsi que des photos du site.

Mais bon sang, quelle est cette logique criminelle qui pousse des individus à vouloir faire du pognon avec tout, contre toute bon sens, soit avec la complicité des administrations et de l'état, soit en les trompant ? Pourquoi aller utiliser des déchets dangereux pour faire du charbon de bois pour barbecue, alors que des milliers de tonnes de bois sont en train de pourrir partout autour dans le Ségala ? La SNCF connaît parfaitement les activités de Sidénergie mais dit s'en laver les mains, trop contente de se débarrasser de ses encombrantes traverses pour pas trop cher, mais ne faudrait-il pas lui rappeler ses obligations ? Les marques qui commandent et commercialisent le charbon de bois de Sidénergie ne veulent pas que cela se sache, et pour cause, alors pourquoi les laisser imprimer sur les sacs « Charbon de bois naturel » ?

Si vous avez des témoignages ou des informations sur cette affaire, merci de nous contacter.

A lire sur cette affaire :

- **SCNF : pollution à la créosote à Biars.** Retour sur une lutte citoyenne couronnée de succès. [Dossier](#)